

Fiche 4 - Description et caractéristiques des lieux de retour Consignation

Nom	Zone Consignation	Consignation	Consignation+
Type de lieux de retour	Points de retour des contenants de boisson consignés chez le détaillant	Établissement réservé exclusivement à la récupération des contenants de boisson consignés	Établissement réservé exclusivement à la récupération des contenants de boisson consignés
Clientèle cible	Citoyens	Citoyens	Citoyens, institutions, commerces, entreprises (ICI), établissements de consommation sur place (ÉCSP)
Heures d'ouverture	Mêmes heures d'ouverture que celles du détaillant	Lundi, mardi, mercredi, samedi et dimanche, de 8 h à 18 h Jeudi et vendredi, de 8 h à 19 h	
Caractéristiques communes		Lieux de retour : - facilement repérables et clairement identifiés aux couleurs de Consignation - climatisés - accessibles aux personnes à mobilité réduite	
Services offerts	- Retour à l'unité : récupératrices automatisées de nouvelle génération	- Retour à l'unité : récupératrices automatisées de nouvelle génération - Retour express : dépôt de sacs de contenants non triés	- Retour à l'unité : récupératrices automatisées de nouvelle génération - Retour express : dépôt de sacs de contenants non triés - Retour en vrac : dépôt de très grandes quantités de contenants de boisson consignés non triés
Emplacement	Chez les détaillants participants	Les lieux de retour seront situés à moins de 1 km d'un détaillant visé, sauf dans le cas d'un regroupement**	
		Tous les lieux de retour seront facilement accessibles et situés sur l'itinéraire habituel de magasinage des citoyens.	
Description des équipements	- Récupératrices automatisées de nouvelle génération qui concassent le verre et compactent les autres matières : aluminium, plastique et carton multicouche	- Récupératrices automatisées de nouvelle génération	- Récupératrices automatisées de nouvelle génération - Convoyeur et machine haute performance qui permet de trier et de décompter les contenants de boisson consignés - Machine haute performance qui permet de trier et décompter des centaines de contenants de boissons consignés en quelques minutes
Volumes	Petits volumes : moins de 2,5 millions de contenants/année	Moyens volumes : de 2,5 à 7 millions de contenants/ année	Grands volumes : plus de 10 millions de contenants/année

Nom	Zone Consignation	Consignation	Consignation+
Remboursement	<p>En application actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argent comptant* - Déduction sur la facture <p>À partir du 1^{er} mars 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argent comptant* - Déduction sur la facture - Remboursement par voie électronique sécurisée pour les utilisateurs de l'application mobile 	<p>Dès l'ouverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour à l'unité (récupératrices automatisées) : <ul style="list-style-type: none"> o Argent comptant* o Remboursement par voie électronique sécurisée pour les utilisateurs de l'application mobile - Retour express : <ul style="list-style-type: none"> o Remboursement par voie électronique sécurisée dans les 7 jours ouvrables pour les utilisateurs de l'application mobile 	<p>Dès l'ouverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour à l'unité (récupératrices automatisées) : <ul style="list-style-type: none"> o Argent comptant* o Remboursement par voie électronique sécurisée pour les utilisateurs de l'application mobile - Retour express : <ul style="list-style-type: none"> o Remboursement par voie électronique sécurisée dans les 7 jours ouvrables pour les utilisateurs de l'application mobile - Retour en vrac : <ul style="list-style-type: none"> o Remboursement par voie électronique sécurisée dans les 7 jours ouvrables pour les utilisateurs de l'application mobile

* Obligation réglementaire de rembourser la valeur de la consigne en argent comptant à la demande du client.

** Regroupement : plusieurs détaillants peuvent se regrouper pour remplir les obligations à la condition que ce regroupement soit préalablement approuvé par l'AQRCB. Dans les zones urbaines densément peuplées, un commerce doit être situé à moins de 1 km du regroupement pour en faire partie.